



enfant maltraité, à quoi dois-je m'attendre

Par **perle07**, le **04/06/2009** à **12:12**

Bonjour,

Dois-je regretter d'avoir signalé un enfant maltraité ? 'j'aurais déjà dû le faire il y a 4 ans)Je n'ai pas utilisé mon droit d'anonymat pour que mon signalement soit pris au sérieux.

Une enquête est en cours sur cet enfant . Les service sociaux ont donné mon nom aux parents maltraitants. Ils veulent porter plainte contre moi quand tout cela sera calmé.

Apparemment les mauvais parents vont passés au tribunal.

A quoi dois-je m'attendre ?

Que dit la loi pour protéger les gens comme moi ?

j'en suis malade et pourtant, c'est à moi de marcher la tête haute. Aidez moi s'il vous plait.ou la prochaine foi, je détournerais la tête, désolée si je vous choque.

Merci de votre aide.

Par **ardendu56**, le **04/06/2009** à **21:06**

perle07, bonsoir

"Dois-je regretter d'avoir signalé un enfant maltraité ?"

Non mille fois non.

"Ils veulent porter plainte contre moi quand tout cela sera calmé. Apparemment les mauvais parents vont passés au tribunal. "

C'est logique, ils veulent se venger.

A quoi dois-je m'attendre ? A bien peu de chose. Leur avocat leur déconseillera d'aller plus loin, surtout s'ils sont "coupables" de fait répréhensibles.

Que dit la loi pour protéger les gens comme moi ?

Si vous n'aviez rien dit :

La loi pénale oblige les citoyens, dans certains cas, à dénoncer aux autorités compétentes, sous peine de sanctions pénales, les infractions réellement commises et dont ils pourraient avoir connaissance (article 434-1 et suivant du Code pénal). Elle punit ceux qui se livrent à des dénonciations mensongères en connaissance de cause.

"j'en suis malade et pourtant, c'est à moi de marcher la tête haute. Aidez moi s'il vous plait. ou la prochaine foi, je détournerais la tête, désolée si je vous choque."

Vous ne pensez pas ce que vous dites. Grâce à des gens comme vous des "Dylan" des

"Thierry" s'en sortent, mais tous n'ont pas un ange gardien.

<http://sinistral.oldiblog.com/?page=lastarticle&id=130109&ajcoms=130109>

Elle n'avait pas d'ange gardien, elle s'appelait "Aurore"

<http://sinistral.oldiblog.com/?page=lastarticle&id=130109&ajcoms=130109>

et tant d'autres

http://www.google.fr/search?hl=fr&rlz=1C1GGLS_frFR318FR318&q=d%C3%A9nonciation+enfant+martyr&btnG

Votre angoisse est légitime mais votre action a permis de sanctionner les parents, ils passent au tribunal, vous avez fait ce qu'il fallait.

Appelez le 119, enfance maltraitée, vous entendrez le "même son de cloche." Ne vous blâmez pas d'une bonne action et continuez à marcher la tête haute; d'autres devront la baisser.

Bon courage à vous.